

Avis n° 2024/09

relatif à l'admission par l'État de diplômes de master délivrés par l'école sino-française d'ingénieurs de NJUST de l'Université de Science et Technologie de Nanjing (Chine)

Établissement / École

Nom : École sino-française d'ingénieurs de NJUST de l'Université de Science et

Technologie de Nanjing (Chine)

Sigle: NJUST Type: Public

Académie : École étrangère

Sites de l'école : Nanjing, Jiangyin (Chine)

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur la fiche des données certifiées par l'école mise à jour annuellement sur le site de la CTI : https://www.cti-commission.fr/accreditation

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie NAD (Première demande d'admission par l'Etat d'un diplôme d'établissement étranger) :

Master de l'école sino-française d'ingénieurs de NJUST de l'Université de Science et

Technologie de Nanjing, **spécialité Génie mécanique** (**Mechanical Engineering**), en formation initiale sous statut d'étudiant ;

Master de l'école sino-française d'ingénieurs de NJUST de l'Université de Science et

Technologie de Nanjing, **spécialité Génie des matériaux (Materials Engineering)**, en formation initiale sous statut d'étudiant.

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'école sino-française d'ingénieurs de NJUST de l'Université de Science et Technologie de Nanjing ;
- Vu le rapport établi par Elisabeth CREPON (ancienne membre de la CTI et rapporteure principale),
 Marc ALOCHET (expert auprès de la CTI et co-rapporteur), Joël MOREAU (expert auprès de la CTI),
 Rudy DERDELINCKX (expert international auprès de la CTI) et Sania MOHAMED (experte-élève ingénieur auprès de la CTI) présenté en assemblée plénière de la CTI le 10 septembre 2024;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis de la Commission des titres d'ingénieur

Première accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Diplôme de master en ingénierie de l'École sino-française d'ingénieurs de NJUST de l'Université de Science et Technologie de Nanjing, spécialité Génie des Matériaux sur le site de de Nanjing et de Jiangyin Master of Engineering in Materials Engineering of the sino-french Engineering school of NJUST of the Nanjing University of Science and Technology (traduction anglaise)	Formation initiale sous statut d'étudiant	2024	•	Défavorable
Diplôme de master en ingénierie de l'École sino-française d'ingénieurs, Université de Science et Technologie de Nanjing, spécialité Génie Mécanique sur le site de de Nanjing et de Jiangyin Master of Engineering in Mechanical Engineering of the sino-french Engineering school of NJUST of the Nanjing University of Science and Technology (traduction anglaise)	Formation initiale sous statut d'étudiant	2024	-	Défavorable

Cet avis défavorable s'appuie sur les éléments suivants :

- Un manque de formalisation des instances de gouvernance de l'école et de son fonctionnement témoignant d'une démarche de pilotage et qualité de l'école qui reste à construire;
- Une présence française permanente sur place, que cela soit les enseignants ou le personnel d'encadrement académique, qui reste très faible ;
- Un volume d'enseignements réalisés par des représentants de l'industrie très insuffisant ;
- Une approche compétences insuffisante à compléter impérativement par une analyse des fonctions cibles dans l'industrie en s'appuyant notamment sur les entreprises à travers le Enterprise Management Committee dont la mise en œuvre doit être effective;
- Un nombre important d'étudiants qui quittent l'école en fin de Bachelor et qui conduit à un modèle qui n'est pas celui d'un institut sino-français ;
- Une mise en œuvre du stage ingénieur qui ne permet pas de garantir sa spécificité par rapport à la thèse de master et donc une réalisation conforme au référentiel.

Avis délibéré en séance plénière, le 10 septembre 2024

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 15 octobre 2024

La Présidente

Claire PEYRATOUT